

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Débat en séance du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2012

Dossier d'Approbation

PLU à contenance POS approuvé le 31 décembre 2000

Révision simplifiée n°1, Révision simplifiée n°2 et Modification n°1 en date de Février 2008

P.L.U.	PRESCRIPTION	PADD	ARRET	ENQUETE PUBLIQUE	APPROBATION
	26 janvier 2007	08 novembre 2012	26 Juillet 20013	26 Décembre 2013 au 27 Janvier 2014	
	A. Vanel-Duluc architecte d.p.l.g. urbaniste o.p.q.u. architecte du patrimoine C. Barroso ingénieur agronome écologue				

Article L123-1-3
Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 19 (V)

Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

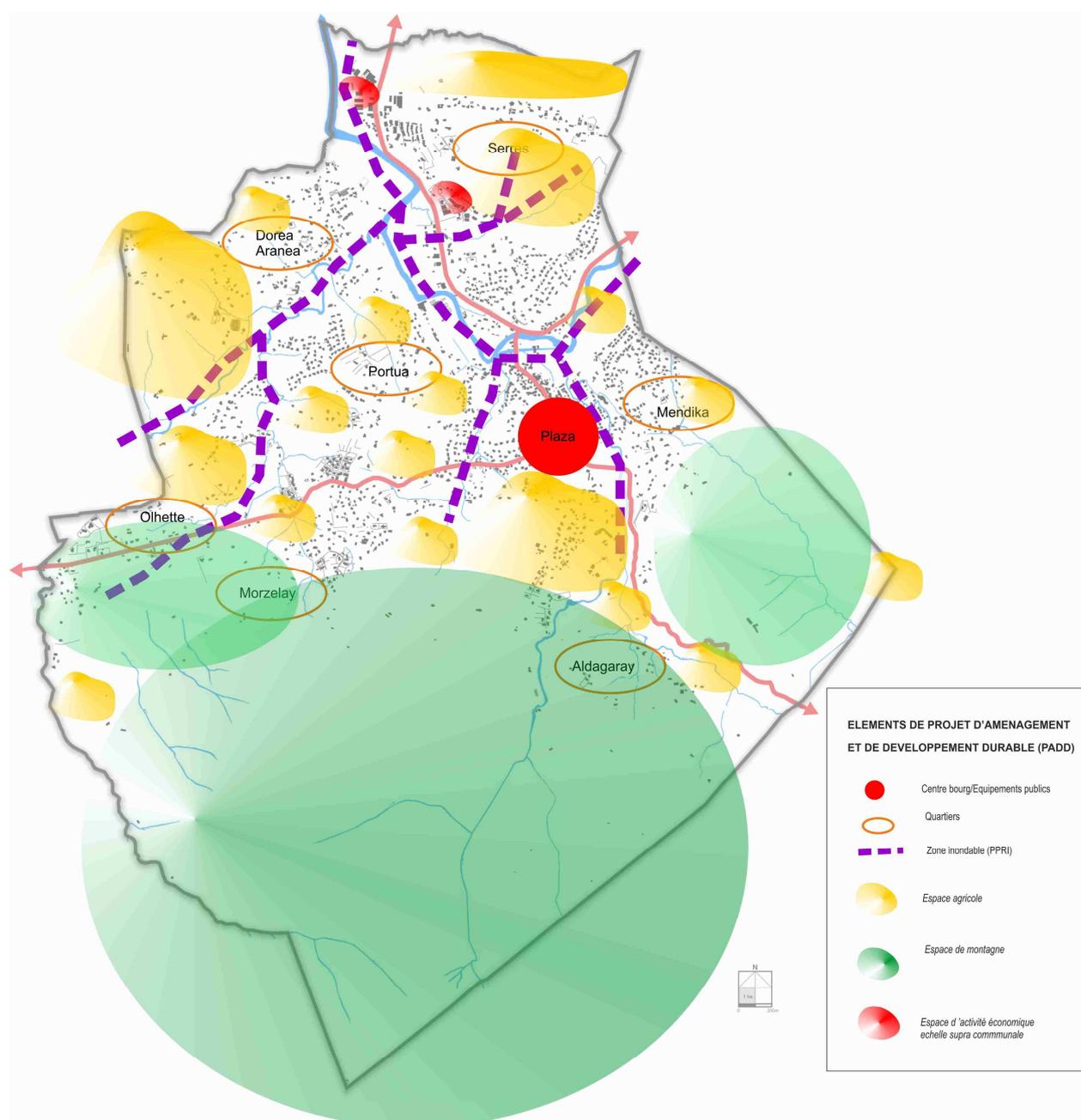
Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Orientations générales fondant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ASCAIN

L'élaboration du PLU de la commune d'Ascain est destinée à se substituer à l'actuelle Plan d'Occupation des Sols et a pour objectif d'accompagner au mieux les évolutions et changements du territoire.

Le PLU d'Ascain s'attachera, avant tout, à respecter un équilibre entre les secteurs de l'économie, du social et de l'environnement, les 3 socles du développement durable.
Les zones constructibles devront également tenir compte des zones inondables et celles qui disposent de l'assainissement collectif et autonome.



Démographie - Habitat

Après avoir franchi le seuil des 3000 habitants en 1999, la commune d'Ascain passe au-dessus des 4000 habitants en 2012.

Elle double son rythme de croissance annuelle passant de 50 habitants de plus chaque année sur la période 1990/1999 à un rythme de près d'une centaine d'habitants supplémentaire chaque année depuis 2007. Ces dernières années ont été importantes en terme de développement en particulier grâce à l'effort réalisé en matière de logements sociaux sur la commune, pour autant le rythme moyen s'établit à l'échelle des vingt dernières années à 80 habitants supplémentaires par an.

Le renouvellement de la population permet d'assurer le bon fonctionnement des équipements tels que les écoles, les équipements sportifs et associatifs, vecteur d'une vie sociale importante dans le village, autour des sept quartiers historiques du territoire.

La collectivité souhaite accompagner la croissance avec une moyenne souhaitée de l'ordre de 80 habitants par an en moyenne sur les dix prochaines années de manière à approcher les 5000 habitants.

La problématique du logement intéresse chaque politique. Dans ce domaine, les premiers pas faits en matière de logements sociaux sont loin d'être négligeables à Ascain. Au terme d'un chantier important, l'opération de 52 logements à Sagardia est terminée, les 29 logements à Xara Baita, les 9 logements à Xaregoitza et les 14 logements à Larre Lore. La Commune doit continuer ses efforts.

Il faut diversifier l'offre en logements (parcours résidentiel complet) en développant notamment le logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées, inciter à des formes urbaines identitaires et respectueuses du patrimoine alors que la commune dispose de peu de réserve foncière

Il faudra réaliser des projets sur des terrains acquis par la Commune, la Communauté de Communes ou l'EPFL, sans écarter la collaboration avec les privés.

Le village, implanté en retrait de l'axe majeur de circulation (St Jean de Luz / St Pee sur Nivelle) , reste le cœur historique, administratif et social de ce territoire. Il représente également un atout patrimonial important tant au plan de l'urbanisme, de l'architecture que des paysages. A ce jour il est un espace urbain dans lequel sont regroupés les bâtiments publics, les services, les commerces de proximité.

Les quartiers sont autant de « petits villages » qui ont leur propre histoire, leur propre identité. La commune souhaite en développer ou en conforter certains dans la recherche d'une forme urbaine identitaire, et dans le respect de leur environnement naturel et agricole, sur un territoire partagé.

Cadre de développement

Risque inondation

La carte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) sera prise en compte dans la réflexion, en particulier dans la limitation à l'existant dans les secteurs les plus touchés

Paysage/ Environnement/ Patrimoine

L'agriculture :

Un maximum de terrains sera maintenu en agricole car il s'agit ici d'une activité à la fois économique et de préservation du patrimoine naturel. Par ailleurs la commune souhaite préserver tous les espaces naturels se situant sur les montagnes de Bizkarzun, Esnaur et la Rhune afin de favoriser le maintien de la vie pastorale qui est intense sur ces 3 montagnes. Rappelons ici que ce sont des montagnes classées toutes ou en partie en zone Natura 2000. En outre, la commune a obtenu le label bio pour l'ensemble de ce périmètre qui englobe 642 hectares environ.

La commune souhaite également poursuivre la mise en location des terrains communaux se situant à la sortie d'Ascain afin d'y développer des jardins familiaux.

Le paysage et le patrimoine

Les perspectives paysagères offertes par la nature et forgées par les hommes sont encore remarquablement préservées à Ascain.

La présence du Site Classé et du Site Inscrit sur la commune est un élément de reconnaissance de ces atouts. La commune veillera à réduire le processus de dispersion de l'habitat dans ces espaces sensibles, et préservera les activités agricoles qui façonnent ces paysages.

Les milieux naturels

Les enjeux se portent prioritairement sur les espaces ayant fait l'objet de protection ou d'inventaires, notamment par Natura 2000. Leur préservation et leur remise en état sera possible au travers de zonages agricoles et naturels permettant de préserver des continuités écologiques.

Développement économiques – Equipements

Le tourisme

C'est une activité économique présente depuis longtemps sur la commune. Elle offre une multitude de possibilités dans différents secteurs et est en perpétuelle évolution.

La Commune a besoin d'un camping, qu'il soit privé, communal voire intercommunal ; en effet, le tourisme est une activité économique et, à ce titre, pourrait relever de la compétence de la Communauté de Communes Sud Pays Basque.

Un terrain d'environ 2 hectares est nécessaire.

De même, la Commune souhaite le maintien voire le développement du parc hôtelier d'Ascain.

L'artisanat

Un certain nombre de secteurs destinés aux activités économiques sont en place sur la commune et répondent à une échelle supra communale.

Le commerce

La vocation économique de la commune d'Ascain est essentiellement tournée vers l'activité agricole.

Les commerces sont importants et doivent être renforcés en particulier en centre-bourg, avec l'interdiction de changement de destination. Les commerces existants devront rester des commerces mais leur activité pourra bien entendu être modifiée. D'autre part, une zone sera prévue dans le centre bourg pour être dédiée à l'activité du commerce

Les circulations / Le stationnement

Il est à souligner le problème de stationnement récurrent pour certaines parties de la rue principale, en partie réglé par les arrêts minutes dispositif qui sera complété par la réservation de terrains pour la réalisation de parking supplémentaires au centre du village

Par rapport à la sécurité routière, les terrains à enjeux étant près du bourg, la desserte du village historique devra être améliorée.

La question de l'élargissement des voies sera posée, ainsi que celle des déplacements, que ce soit en voiture ou à pied.

L'ensemble de ces problématiques relevant d'une réflexion plus globale sur un plan de circulation adapté à l'évolution du village avec liaisons inter quartiers.

Les Equipements publics et d'intérêt collectif

Ecoles

Un regroupement des écoles est à prévoir à plus ou moins long terme.

- l'Ikastola a un besoin immédiat de nouveaux locaux, car ses effectifs augmentent d'année en année.
- l'Ecole Privée dispose apparemment d'espaces et de structures suffisantes par rapport à ses effectifs,
- l'Ecole Publique, depuis sa réfection totale suite aux inondations de 2007 et à la construction du barrage de Lurberria, a été sécurisée et dispose de l'espace nécessaire à son fonctionnement actuel.

Cependant, des espaces dédiés aux équipements seraient à prévoir pour les besoins futurs d'augmentation de la population scolaire globalement, dans la mesure du possible dans le village de façon à le conforter dans son rôle majeur

Maison de retraite

La maison de retraite de 46 lits actuellement doit pouvoir s'agrandir in situ. Un accord du Conseil Général est obtenu pour une unité Alzheimer de 13 lits mais est toujours en attente de financement par l'ARS (Agence Régionale de Santé)

Maison des associations

Ces terrains, outre les écoles, seraient destinés à accueillir une grande Maison des Associations pour que celles-ci puissent développer leurs activités dans de bonnes conditions. En effet, actuellement les locaux dont elles disposent ne sont plus suffisants, ni adaptés. Ces terrains devraient être situés à proximité immédiate du centre bourg.

Equipements publics divers

Il convient aussi de déterminer les terrains à enjeux pour les équipements publics à venir, les servitudes telles que bassins de rétention et les terrains frappés par les zonages du PPRI, mais surtout le rôle de centralité du village sont des indicateurs de la vocation du village à accueillir ces équipements.

Les transports et les déplacements,

La commune se situe sur l'axe majeur du territoire. Pour autant les quartiers en sont souvent éloignés, le village lui-même est à l'écart de cet axe.

Les déplacements sont fondamentaux dans le quotidien des habitants ne serait-ce que pour l'accès à l'emploi, aux services, aux commerces, vers Bayonne ou vers St Jean de Luz.

La commune souhaite favoriser une réflexion sur le co-voiturage qui constitue une alternative en particulier pour les mobilités empruntant la RD 4 et 918.

Les réseaux et le développement des communications numériques

Les communications numériques

Elles sont favorisées au travers des projets mis en place avec l'aide de la Communauté de Communes Sud Pays Basque pour les zones d'activités. Ainsi, il sera programmé une extension des réseaux numériques pour la nouvelle zone d'activités de Larre Lore.

L'assainissement

La commune poursuit le développement de son assainissement collectif. Dès début 2013, la station d'épuration sera mise en capacité de traitement pour 10 000 équivalents habitants.

Le recours à l'assainissement autonome restera marginal.

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Le Plan d'Occupation des Sols est revu avec des retraits de terrains et leur reversement en zones agricole ou naturelle lorsque ces derniers attestent d'une valeur agricole ou environnementale importante

Les ouvertures à l'urbanisation s'effectueront sur des espaces déjà inscrits dans le tissu urbanisé, sur la partie agglomérée du village ainsi que sur les quartiers proches et identitaires.

Le développement des espaces sera guidé par la préoccupation de l'économie de l'espace, en recherchant un meilleur rapport global au regard des consommations foncières réalisées avec le POS entre les surfaces urbanisées et le nombre de logements créés.